



PREFET DE LA REGION ALSACE

STRASBOURG, le 6 avril 2011

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
DREAL Alsace

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la charte « Objectif CO₂ »

A l'occasion de la semaine du développement durable, 6 entreprises de transport s'engagent à réduire leurs émissions de CO₂

Six nouvelles entreprises alsaciennes ont cosigné le 6 avril 2011 la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent ».

Ces entreprises se joignent ainsi aux huit précédentes signataires de la Charte en septembre dernier. Deux de ces six entreprises exploitent plus de cinquante véhicules en Alsace. Les quatre autres exploitent de 10 à 28 véhicules.

Il s'agit des entreprises suivantes :

- **2 BY**
- **Huber transports**
- **Trans'mob**
- **Transports Hebting**
- **Transports Hoppner**
- **S.E.T. Jung**

La contribution des 6 nouvelles entreprises, **722 poids lourds**, s'engageant dans cette démarche en Alsace permettront d'éviter, chaque année, à l'issue de la mise en place du plan d'actions, l'émission de **3900 tonnes de CO₂** et d'économiser près de **1 460 000 litres de gasoil**.

Globalement, depuis septembre 2010, 14 entreprises alsaciennes (sur les 250 au niveau national) auront adhéré à cette démarche, ce qui permettra d'éviter ainsi l'émission de **6800 tonnes de CO₂** (soit une **baisse de 0,6%** des émissions annuelles dues aux poids lourds en Alsace) et d'économiser près de **2 464 000 litres de gasoil**. Si les actions proposées par le dispositif Charte CO₂ étaient généralisés à l'ensemble des entreprises, cela contribuerait à une baisse de **6%** ou **60 000 tonnes de CO₂**, ce qui correspond au **tiers** de l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement dans le domaine du transport routier de marchandises.

Cette charte permet aux transporteurs routiers de marchandises de s'engager en faveur du développement durable, en réduisant les émissions de CO₂, principal responsable de l'effet de serre et du changement climatique, tout en réduisant la dépendance de ce secteur au pétrole et en économisant sur les coûts.

Cette démarche s'inscrit dans la **territorialisation du Grenelle de l'environnement** et permet de contribuer à la réalisation des objectifs fixés notamment dans le cadre du protocole de Kyoto et repris dans les lois "Grenelle" : diminuer de 20%, d'ici à 2020, les émissions actuelles de dioxyde de carbone (CO₂) de l'ensemble des transports en France pour les ramener au niveau de 1990 et contribuer parallèlement à une baisse de 20% de la consommation d'énergie.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ont élaboré cette charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ en concertation avec les professionnels du secteur : la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers et la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France.

En Alsace, un comité régional de suivi de la charte a été mis en place depuis juillet 2009. Il est constitué d'un représentant de la DREAL Alsace, de la direction régionale de l'ADEME, de chacune des organisations professionnelles au niveau régional (FNTR/URTA, TLF, OTRE et ACUTA), des CCI et des centres de formations (AFT, LLERENA et PROMOTRANS). Le comité de suivi a examiné les dossiers des 6 entreprises présentées et leur a donné un avis favorable. Ces entreprises peuvent ainsi désormais officiellement signer la charte.

Pour plus d'informations,

Contact Presse : **Emmanuel BOUTINARD** 03.88.13.05.40 Emmanuel.Boutinard@developpement-durable.gov.fr

Contact Technique : **Claire CHAFFANJON** 03.88.13.08.01 Claire.Chaffanjon@developpement-durable.gov.fr





le 01/04/2011 à 00:00
Actualité / Alsace

Environnement Des transporteurs alsaciens s'engagent à nouveau pour réduire le CO2

À l'occasion de la Semaine du développement durable, six entreprises alsaciennes de transport s'engageront, le 6 avril prochain, à réduire leurs émissions de CO2, principal responsable de l'effet de serre et du changement climatique. Cet engagement fait suite à celui signé, en septembre dernier, par huit autres firmes régionales. La signature du document « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent » aura lieu à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace et concernera les entreprises suivantes : 2BY, Huber Transports, Trans'mob, Transports Hebling, Transports Heppner et SET Jung. Elles disposent d'une flotte de plus de 700 poids-lourds.

DNA / Région / Economie

Mercredi 6 avril 2011

RTE 07

7

TRANSPORTS ROUTIERS / CHARTE « OBJECTIF CO2 »

Six entreprises de plus

La charte nationale « Objectif CO2 », initiée en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, fait de nouveaux émules au sein des entreprises de transport routier de marchandises alsaciennes. Aujourd'hui à Strasbourg, sept mois après un premier groupe de huit transporteurs totalisant 515 poids lourds (DNA du 7 septembre 2010), six nouvelles sociétés (*) doivent à leur tour signer leur engagement volontaire dans la démarche en présence de représentants de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de la Direction régionale de l'environnement (Dreal).

Ces nouveaux signataires exploitent un parc équivalent à 573 poids lourds (dont 441 pour la seule entreprise Heppner). Dans les trois ans qui viennent, chacun s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'actions (modernisation des flottes, éco-conduite, bridage des moteurs, boîtes automatisées, limitation des trajets à vide, etc.) pour diminuer les émissions de carbone de ses camions, de 7 à 11 % selon les cas.

Globalement, les 14 transporteurs alsaciens adhérents à la charte (sur 250 au niveau national) devront, à compter de 2013, permettre d'éviter l'émission annuelle de 6 800 tonnes de CO2, soit une baisse de 0,6 % des rejets annuels dus aux poids-lourds en Alsace, et économiser près de 2,4 millions de litres de gazole.

*) Heppner (Strasbourg, 441 véhicules), 2BY (Strasbourg, 26 véhicules), Huber Transports (Haguenau, 22 véhicules), Trans'Mob (Rosheim, 19 véhicules), Transports Hebling (Schweighouse-sur-Moder, 9 véhicules) et SET Jung (Sélestat, 56 véhicules).

france 3.fr

Alsace

Reportage journal du soir le 06/04/2011





Signature de 6 nouvelles chartes « Objectif CO₂ » le 6 avril 2011 à la DREAL Alsace
2 BY - Huber transports - Trans'mob - Transports Hebting - Transports Heppner - S.E.T. Jung
Au total depuis 2010, 14 chartes ont ainsi été signées en Alsace.